

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 novembre 2021



Mon espace santé : réussite de la phase pilote

Le nouveau service qui permet de stocker ses informations médicales et de les partager avec ses professionnels de santé peut d'ores et déjà être utilisé par 3,3 millions de personnes en France.

La généralisation nationale est prévue à partir du début de l'année 2022.

C'est une étape importante de la feuille de route de « Mon espace santé » qui s'est déroulée ce mois d'octobre : une première version du service Mon espace santé a été déployée pour tous les usagers des trois départements pilotes – la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme – soit 3,3 millions de personnes.

Piloté par le Ministère des solidarités et de la santé et par l'Assurance Maladie, Mon espace santé a été conçu comme une plateforme souveraine, hébergée en France, et sécurisée. La première version du service contient un dossier médical et une messagerie sécurisée de santé. Elle va s'enrichir progressivement dans les prochains mois avec de nouvelles fonctionnalités, comme l'alimentation directe des résultats d'examens et des soins réalisés en ville et à l'hôpital, de nouveaux services numériques de prévention, de prise de rendez-vous, de télémedecine, dans le cadre d'un catalogue d'applications intégré à Mon espace santé.

Dans les 3 départements pilotes, les assurés des caisses primaires d'assurance maladie, des caisses de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et des caisses de la MGEN, contactés par mail et courrier, ont été informés de l'arrivée de Mon espace santé et de la possibilité de refuser sa création automatique. Moins de 0,7% des usagers se sont opposés à sa création. Aujourd'hui, ce sont donc plus de 3,3 millions de personnes qui ont un profil Mon espace santé. Parmi eux, plus de 160 000 usagers ont déjà utilisé Mon espace santé, et y passent 10 minutes en moyenne lors de leur visite.

Cette première étape du déploiement a permis de tester techniquement le fonctionnement de la plateforme et notamment son articulation avec les logiciels des professionnels et des établissements de santé sur le terrain. Des tests d'usage ont été menés avec des utilisateurs pilotes et des associations de patients. Les enseignements tirés ont d'ores et déjà permis d'améliorer le service.

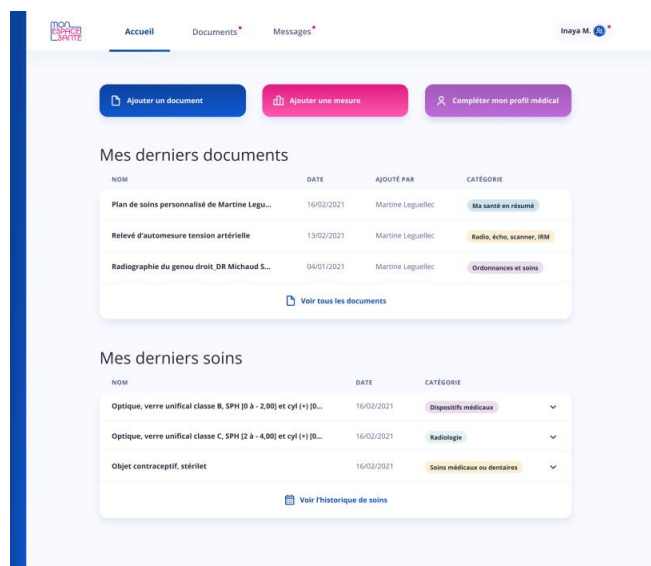
Les établissements et les professionnels de santé partenaires de cette phase pilote commencent à utiliser le service avec leurs patients. La messagerie sécurisée de santé est utilisée pour préparer une admission à l'hôpital ou envoyer des conseils thérapeutiques à un patient. Les documents de santé, comme les comptes rendus d'hospitalisation ou les ordonnances de sortie, sont systématiquement mis à disposition des patients via

l'alimentation du dossier médical de Mon espace santé : +300% de documents y ont été déposés par les établissements pilotes de Haute Garonne.

En amont de cette phase pilote, la construction de Mon espace santé a mobilisé des usagers, des établissements de santé, des professionnels de santé et des éditeurs de logiciels. Des tests utilisateurs avec des citoyens et des membres d'associations de patients ont permis de développer un service simple à comprendre et à utiliser. Un comité citoyen a été mis en place pour contribuer aux règles de fonctionnement de Mon espace santé service (confidentialité des données, traçabilité des accès...) et au déploiement national du service.

Afin d'accompagner les personnes les plus éloignées du numérique à la prise en main du service, des partenariats clés avec les acteurs de l'inclusion numérique sont en cours de mise en œuvre. Ainsi les médiateurs numériques, notamment le réseau France services, accompagnera les français dans la découverte de Mon espace santé. Par ailleurs, un réseau bénévole d'Ambassadeurs Mon espace santé a été mis en œuvre en Haute Garonne pour sensibiliser les personnes à l'usage du service et orienter vers les réseaux de médiation numérique. Cette initiative de solidarité numérique sera déployée nationalement à partir du début de l'année 2022.

La réussite de cette première étape dans les départements pilotes, en termes de logistique, de technique, et d'accompagnement des usagers, ouvre la voie vers la généralisation de ce service au début de l'année 2022.



Page d'accueil de la version pilote de Mon espace santé

Un test grandeur nature avant le déploiement national en 2022

A partir du début de l'année 2022, Mon espace santé sera disponible pour tous ceux qui le souhaitent. Les patients en attendent un parcours de santé facilité (82% des personnes interrogées) et des services (7 répondants sur 10 sont intéressés), selon une enquête de France Assos Santé, de juillet 2021¹. De plus, 3 personnes sur 4 sont favorables à la création automatique de Mon espace santé.

¹ Enquête de France Assos Santé « Les Français et la e-santé », juillet 2021

Comment fonctionne la création de Mon espace santé ?

En pratique, dans les trois départements pilotes, les assurés ont reçu un email ou un courrier leur présentant Mon espace santé, son rôle, ses services. Ils ont alors pu choisir de l'activer immédiatement, ou de refuser à sa création automatique en se rendant sur monespacesante.fr (ou en contactant le support téléphonique dédié au 3422). Il leur a suffi pour cela de simplement se munir de leur carte Vitale et du code provisoire présent dans l'email ou le courrier. Sans action de leur part, Mon espace santé a été créé automatiquement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de l'envoi du courrier ou de l'email. À tout moment, il leur est possible de revenir sur leur choix initial.

Une fois Mon espace santé activé, l'utilisateur peut renseigner son profil médical

Une fois Mon espace santé activé en quelques minutes, l'utilisateur peut renseigner son profil médical en indiquant par exemple ses mesures (poids, taille, etc.), des traitements éventuels, des allergies, etc. De façon très simple, il peut également ajouter sur Mon espace santé tous les documents médicaux qu'il juge importants pour le suivi de sa santé, en sachant que la sécurité et la protection des données personnelles - hébergées en France - sont garanties par l'État, la CNIL, et l'Assurance Maladie. Si l'utilisateur disposait d'un Dossier Médical Partagé (DMP), il retrouvera automatiquement dans Mon espace santé toutes les informations qui y étaient enregistrées. Les professionnels de santé qui le suivent peuvent également y ajouter des documents ou lui écrire grâce à la messagerie de santé de Mon espace santé. Un plan de financement historique est mis en œuvre pour mettre à jour les logiciels utilisés par les professionnels et les établissements de santé afin qu'ils puissent systématiquement envoyer à leur patients leurs ordonnances, leurs comptes rendus d'hospitalisation, leurs résultats d'examen de biologie et leurs compte rendus de radiologie. L'ensemble de ces documents seront utiles à son équipe de soin dans le cadre d'une consultation avec un nouveau médecin, en amont d'une hospitalisation ou en cas d'urgence.

À terme, quatre fonctionnalités seront accessibles

Au dossier médical et à la messagerie de santé de Mon espace santé s'ajouteront un agenda de santé et un catalogue de services. Avec Mon espace santé, l'utilisateur disposera ainsi d'un espace personnel pour mieux gérer tous les documents et données liés à sa santé, avec une interface simple, intuitive et sécurisée. Toutes les informations sur l'historique de vaccination, les traitements en cours, ou encore les derniers résultats d'examens, souvent nécessaires en consultation ou à l'hôpital seront désormais accessibles au même endroit, pour une meilleure prise en charge.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

A propos de la Délégation ministérielle au numérique en santé du Ministère de la santé

Le numérique est un moyen indispensable pour améliorer le système de santé. Il permet de rendre le citoyen acteur, de fluidifier la coordination entre les professionnels de santé et de développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles.

Son développement doit se faire dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes, propre à la France et à l'Europe. C'est essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) du Ministère des Solidarités et de la Santé définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique dans ce cadre de valeurs. Elle pilote la mise en œuvre opérationnelle. Elle est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux.

La DNS expérimente de nouvelles façons de mener une politique publique. Sur le fond, elle prône le modèle d'Etat plateforme, qui permet de profiter des innovations développées par la société civile et le privé tout en garantissant l'intérêt général. Sur la forme, elle implique systématiquement les parties prenantes, en particulier les citoyens, y compris de façon directe. Elle agit avec détermination, courage et cœur. Elle espère que son expérience sera utile à d'autres secteurs ou d'autres pays.

À propos de la MSA

Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Contacts presse Assurance Maladie

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Léo Leroy – leo.leroy@assurance-maladie.fr - 01 72 60 19 89

Contacts presse DNS

Laetizia de Bernardi - letizia.de-bernardi@havas.com – 01 58 47 82 41

Jeanne Bariller - jeanne.bariller@havas.com - 01 57 77 73 69

Contacts presse MSA

Géraldine Vieuille, vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr - 01.41.63.72.41